

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1981)  
**Heft:** 598

**Rubrik:** À nos amis

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

RITSCHARD ET SES PAIRS

## Le budget législatif

Le conseiller fédéral Ritschard s'est entretenu avec des journalistes romands de son fardeau, de ses soucis, des finances fédérales qui avant lui ont épuisé plus d'un Sisyphe.

Il a, à l'occasion du budget 1982, annoncé un nouveau train de mesures d'économies. Les comptes rendus laissent planer un certain flou sur les wagons de ce nouvel attelage.

Détestable habitude qui s'instaure à Berne. On y voudrait, à l'imitation des Etats parlementaires et centralisés, faire du budget un acte législatif. Conception inacceptable.

Mais alors le déficit? Qu'il coure! Pourquoi faire les gros bras? Où étaient les radicaux lors du vote sur les opérations fiduciaires? Et par exemple, à l'exception de M<sup>me</sup> Girard, les radicaux vaudois.

M. Chevallaz ne peut-il pas influencer un seul de ces parlementaires-là? N'a-t-il pas l'occasion de les rencontrer dans le canton de Vaud?

Pourquoi Willy Ritschard veut-il, par un budget-loi ou un budget-train de lois, porter sa croix? Le problème est politique. Ou bien il y a un Conseil fédéral qui jouit d'une majorité au Parlement, ou il y a un brave qui mène le peloton + des suceurs de roue sans majorité au Parlement.

Si, au lieu de journalistes, Willy Ritschard rencontrait ses collègues de l'Exécutif central pour leur demander de quoi ils sont représentatifs?

GENÈVE

## La démocratie au fil du temps

*9 mai 1977.* Le Parti socialiste genevois dépose une initiative populaire pour la protection de l'habitat et contre les démolitions abusives.

*7 décembre 1977.* Le Grand Conseil genevois déclare l'initiative irrecevable pour non-conformité avec le droit fédéral.

*28 septembre 1979.* Le Tribunal fédéral, sur recours du PS genevois, annule la décision du Grand Conseil.

*18 avril 1980.* Une majorité du Grand Conseil décide l'entrée en matière et renvoie l'initiative en commission pour élaboration de la loi d'application.

*30 septembre 1980.* Pour faciliter le travail de la commission, le PS genevois dépose un projet de loi entièrement rédigé. La commission, de son côté, mandate deux experts pour élaborer un autre projet.

*fin 80/début 81.* Les travaux traînent en longueur. Certains commissaires bourgeois se désintéressent manifestement du projet.

*29 juin 1981.* Quelques jours avant la séance prévue à cette date, le président repousse la convocation au mois de septembre; de la sorte, le projet ne pourra pas être adopté par l'actuel Parlement (élections à l'automne). Les commissaires socialistes et communistes, usant du droit du tiers des membres d'exiger la tenue d'une séance, convoquent pour la date prévue. Ils se retrouvent seuls présents. En deux heures, ils terminent le projet de loi et le font inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine session du Parlement cantonal.

A NOS AMIS

## DP tous les quinze jours en été

Grandeur et servitudes du travail d'«amateurs»: considérant que la rédaction bénévole autant que non professionnelle pouvait souffler un peu pendant les deux mois d'été, recharger ses accus, relancer la réflexion sur certains thèmes éventuellement délaissés pour mieux coller à l'actualité brûlante ou dite telle, considérant en bref qu'en juillet et en août la vigilance «contre-informative» se relâcherait sans trop de dommages, les abonnés et amis de DP avaient admis le principe d'un rythme estival de parution plus faible que la normale. C'était au temps du lancement de la formule hebdomadaire, en 1972, il y a neuf ans (déjà!). Depuis lors, soucieux tout de même de ne pas tout à fait quitter le front, nous nous sommes autorisés chaque année de cet accord pour paraître tous les quinze jours en juillet et en août...

Merci de nous accorder, en 1981 encore, cette semi-pause, toujours aussi bienvenue, et particulièrement ces prochaines semaines puisque nous peaufinons des projets dont nous ne manquerons pas de vous entretenir dès la «rentrée»! «Domaine Public» vous parviendra donc aux dates suivantes, pour les quatre numéros prévus:

**DP 599, les 16/17 juillet;**  
**DP 600, les 30/31 juillet;**  
**DP 601, les 13/14 août;**  
**DP 602, les 27/28 août.**

Sachez que nous apprécions ce cadeau que vous nous faites.  
Et bonnes vacances!